



A l'occasion du Centenaire de la 1<sup>ère</sup> Guerre Mondiale, la municipalité a décidé d'éditer plusieurs « Petits Gilloniens » spécialement dédiés à ce conflit. Chaque numéro renvoie à une thématique de la guerre 1914-1918. A l'avant comme à l'arrière du front, Prunay a subi la guerre, a souffert de la guerre et a pleuré ses enfants morts pour la patrie. Il convient aujourd'hui de revivre ces 4 années d'histoire à la mémoire de ceux qui ont combattu. **Ce dernier opus est consacré à la Mémoire des soldats tués lors de la Grande Guerre. Dès 1919, Prunay ressent le besoin d'honorer ses enfants morts pour la patrie. A la Fête de la Reconnaissance succède, en 1922, la première célébration du 11 novembre 1918. Entre temps, le monument aux morts trouve sa place, entre la mairie et l'église...**

## La Fête de la Reconnaissance Nationale

Un an après la fin de la guerre, plusieurs communes célèbrent la Fête de la Reconnaissance Nationale, en l'honneur des soldats morts pour la patrie pendant « la Grande Guerre 1914-1919 ». A cette époque, on considérait, en effet, que la guerre s'était conclue après le traité de Versailles, en juin 1919, lorsque les soldats ont pu enfin rentrer dans leur foyer et non dès l'armistice du 11 novembre 1918. La date officielle du 11 novembre 1918 ne sera d'ailleurs instaurée qu'en 1922. Dès juillet 1919, l'administration invite les communes à faire le 3 août 1919, une grande

manifestation nationale « en souvenir de la mobilisation, il y a cinq ans, en

l'honneur de la victoire ». Le conseil municipal de Prunay décide de pavoiser et d'illuminer les édifices communaux ce jour-là. Le compte-rendu du conseil précise également que « la manifestation populaire aura lieu lors de la pose d'une plaque de marbre à la mairie et de l'inscription des noms des militaires décédés au cimetière ». On ne trouve nulle trace de cette plaque en mairie. A l'époque, il semblerait que les élus n'aient pas encore définis complètement la manière d'honorer leurs morts. Les commémorations

n'en sont qu'à leur balbutiement.

En revanche, lors de la séance du conseil municipal du 19 octobre 1919, la mairie décide que la première Fête de la Reconnaissance Nationale aura lieu le dimanche 9 novembre 1919. La cérémonie comprendra un service religieux à 13h00 puis la remise des diplômes aux familles des morts pour la France et enfin le dépôt d'une palme ou d'une gerbe de fleurs au cimetière, devant le monument aux morts 1870-1871, « en attente de l'érection d'un monument spécial commémoratif ».

*M - Le Maire fait connaître que le journal officiel du 26 octobre dernier publie la loi fixant au 11 novembre la célébration de l'anniversaire de l'Armistice qui a consacré la victoire définitive de nos armées.*  
*Il demande au conseil ce qu'il conviendrait de faire pour célébrer en communauté de sentiments l'anniversaire de la journée où triompha la cause de la France et du droit.*

Cette Fête sera renouvelée le 11 novembre 1920, avec le programme suivant :

- A 2h00 du soir, revue des pompiers ;
- Formation du cortège à la mairie (Sapeurs-pompiers, chorale des filles, chorale des garçons, élèves des écoles, conseil municipal) ;
- Cérémonie au cimetière – Dépôt d'une couronne sur les monuments des enfants du pays morts pour la patrie. Hommage aux morts ;
- Discours ;
- Retour à la mairie – Vin d'honneur – Chants patriotiques ;
- Mât de cocagne – Courses et jeux ;
- A 5h00, banquet offert par la commune aux sapeurs chez M. Massot (N.B. : le café Massot est situé sur la place de l'église) ;
- A 7h00 – Retraite aux flambeaux ;
- Bal Guillaume (N.B. : Entrepreneur de bals à Auneau).

Les habitants sont appelés à pavoiser et illuminer.

## Le monument aux morts de 1870

Il existait déjà des monuments aux morts avant 1918, sous la forme de colonnes nominatives commémoratives en l'honneur des soldats morts à la guerre de 1870-1871. Ces colonnes ont bien souvent été érigées dans les cimetières communaux comme c'est le cas, par exemple, pour celle de Prunay. 7 noms de soldats y sont gravés (CINTRAT Clément, DAMOISEAU Alphonse, DELACHAUME Théophile, FLEURY Jean, HOURS Amilcar, PHILIPPE Jules, SAVIGNY Cyrille). Sur l'une des faces de la colonne, sont également gravés les noms de deux soldats morts au régiment, pendant leur service militaire : LEPRINCE Maurice – 01/06/1906 et MAUNOURY Joseph, 27/04/1900.

Ce monument, cependant n'a pas été érigé dès la fin du conflit de 1870 mais bien plus tard, comme le soulignent les comptes-rendus des conseils municipaux. C'est un élu, Paul CINTRAT, qui en fait la demande lors de la séance du 13 février 1913 ! La mairie ouvre alors une souscription publique

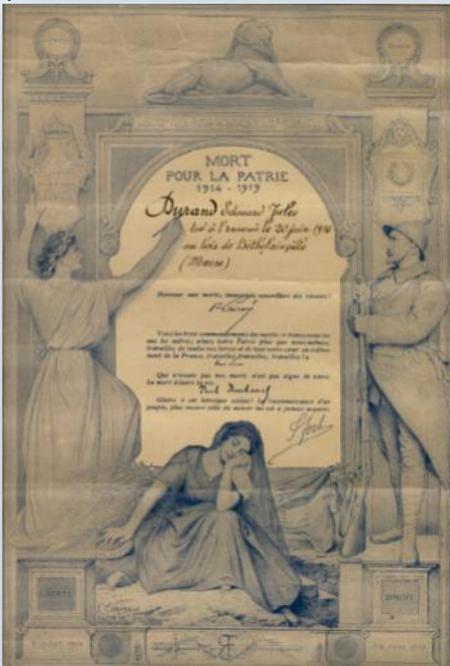
qui rapporte 300 Francs en septembre 1913. La commune ajoute la somme de 100 Francs afin de réunir les fonds nécessaires. En novembre 1913, c'est l'entreprise BIDEAUX qui est choisie pour construire le monument qui sera situé dans le cimetière et présentera l'inscription : « Aux enfants de la commune Morts pour la patrie ». L'inauguration est prévue le 29 mars 1914. Quelques mois seulement avant la mobilisation...



## Le monument aux morts 1914-1918

### L'émergence des monuments après 1918

Dès la moitié du conflit, l'État amorce la reconnaissance de la patrie envers les soldats tués au combat. Ainsi, le statut de « Mort pour la France » est introduit par la loi dès 1915 et permet aux familles de disparus de prétendre à des pensions et aux orphelins de devenir « pupille de la nation ». La loi du 27 avril 1916 prévoit la création d'un diplôme d'honneur pour les soldats tués au combat.



Cette demande de reconnaissance est encore plus forte à l'heure du bilan de la guerre. 1,3 million de soldats français sont morts pendant le conflit. Ils reposent parfois dans des cimetières militaires transformés en nécropoles nationales bien loin de leur terre d'origine. Certaines familles démunies ne peuvent pas faire le voyage pour se recueillir sur la tombe de leur proche ou faire rapatrier le corps. Pour les 750 000 soldats qui ont disparu sur le champ de bataille, il n'y a même pas de tombe pour venir se recueillir et faire son deuil. Il existe donc un réel besoin de se réunir autour d'un monument dédié à tous les morts en les nommant précisément. Ce monument remplace la sépulture que beaucoup n'ont pas eue.

Avec la loi du 25 octobre 1919, l'État lance le recensement des soldats tués au conflit et propose également des subventions pour l'érection d'un monument aux morts dans les communes. Ces subventions varient en fonction

du nombre de morts de la commune et des ressources de celle-ci.

Ce sont les anciens combattants qui supervisent les opérations.

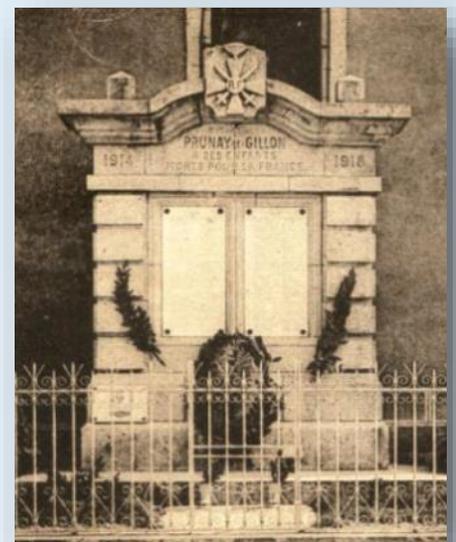
Une question fait cependant débat dans la plupart des conseils municipaux : où implanter ce nouveau monument ? au cimetière ? près de la mairie ? La plupart des colonnes dédiées aux morts de 1870 sont érigées dans les cimetières mais c'était avant 1905, date de la Loi de séparation de l'Église et de l'État. En 1920, c'est l'État qui subventionne la construction des monuments et ils ne doivent être liés à aucun culte. Ces monuments seront donc implantés, majoritairement, dans un espace central, entre la mairie et l'église, réconciliant ainsi les partisans de la religion et de l'état.

Dans de nombreuses églises, cependant, on peut trouver une plaque de marbre commémorative dédiée aux paroissiens tombés au combat.

### Le monument de Prunay-le-Gillon

Dès 1919, les élus de la commune réfléchissent à l'érection d'un monument aux morts pour les soldats de la grande Guerre. Henri SINAULT, le maire depuis 1912, est un ancien combattant qui a été décoré pendant la guerre pour sa bravoure. Il est particulièrement attaché à cette reconnaissance des soldats. La majorité de ses conseillers sont également des soldats de 14-18 : Joseph NIOCHAUT, Paul CINTRAT, Léonce MEIGNAN, Zéphyr POUPARD, Georges FOIRET, Alphonse DELACHAUME, Jules DOUBLET...

Lors du conseil du 19 octobre 1919, l'emplacement du futur monument est déjà défini : « Un monument sera élevé près de l'église et face à la mairie pour perpétuer le souvenir des soldats de la commune morts pour la France ». Les dépenses pour la construction de cet édifice seront couvertes par le montant des sommes recueillies par voie de souscription publique. Le conseil vote d'ores et déjà une somme de 500 francs à titre de subvention.



En juin 1921, les plans et devis du monument aux morts sont examinés. Ils sont acceptés lors du conseil suivant, le 3 juillet 1921, à la majorité de 7 voix contre 1, celle de M. ARNOUX, un instituteur, laïc, pour qui l'emplacement, auprès de l'église ne convient pas... Le monument aux morts sera réalisé par M. DUGUET, carrier à Prasville.

Dans les détails, le monument aura une hauteur de 3,50 m et une largeur de 0,18 mètres, il comprendra une façade, une première et une seconde assise de socle, un fronton 1914-1918, une plaque de marbre, une croix de guerre. Le devis précise que les inscriptions des noms des soldats morts pour la France sur la plaque de marbre sont en sus et seront inscrits en rouge et noir.

Le coût cet édifice est fixé à 5 200 francs. En mars 1922, le monument est en partie posé. Le conseil doit maintenant choisir la grille avec porte clôturant l'ensemble. Les élus optent pour une grille en fer plein de 1,20 m de haut et envisage la pose dans un délai proche afin de permettre une inauguration du monument pour le dimanche 25 juin 1922. M. CLOUET, maréchal à Prunay est donc chargé de l'achat rapide de la grille dans une maison spécialisée à Paris. La presse locale (Journal de Chartres) ne relate pas cette inauguration, mais le Maire avait prévu la présence de M. le préfet, M. le Ministre de l'intérieur, des sénateurs locaux, du Dr Maunoury, député et conseiller général à Chartres...

En 1927, le bureau de la chorale demande au conseil municipal de faire apposer une plaque avec le nom

de ses membres qui ont trouvé la mort pendant le conflit. Les élus donnent leur autorisation. On trouve bien une plaque de marbre blanc : « Souvenir de L'Amicale » sur le monument. Elle semble avoir été posée dans les années 20-30, comme l'attestent les cartes postales de l'époque. Les noms des membres de la chorale n'y ont finalement pas été inscrits mais on trouve deux symboles de la chorale : la lyre et une amicale poignée de mains.

Le monument actuel a subi quelques transformations esthétiques depuis et s'est paré de nouvelles plaques de marbre, celles des victimes de la seconde guerre mondiale ... Alors que la guerre 14/18 et ses 1,3 millions de morts devait être la « Der des Ders », aujourd'hui encore certains monuments ou édifices communaux honorent de nouveaux soldats tués au Moyen-Orient, en Afrique et plus près de nous des victimes d'attentats terroristes.

Nous n'avons pas fini de commémorer pour ne pas oublier hier, aujourd'hui, demain...

